



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le lundi 12 août 2013 à 17 h.

Sont présents : Monsieur André Laliberté, maire suppléant
Madame Sylvie Falardeau
Madame Josée Ossio
Monsieur Louis Marcotte
Monsieur Yvon Godin
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : Monsieur Serge Lapointe, directeur général
M^e Claude Deschênes, greffier
Madame Marie-Ève Lemay, directrice de cabinet

Sont absents : Monsieur Émile Loranger, maire
Madame Sylvie Papillon, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

181-13 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Yvon Godin, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Fourniture de deux pompes diesel silencieuses – octroi de contrat;
4. Exécution des travaux – abords de la rivière Lorette;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE

182-13 3. FOURNITURE DE DEUX POMPES DIESEL SILENCIEUSES – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite, le 2 août 2013, auprès de deux entreprises pour la fourniture de deux pompes diesel silencieuses;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Yvon Godin, appuyé par madame Sylvie Falardeau et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette rejette les deux soumissions reçues le 12 août 2013 pour la fourniture de deux pompes diesel silencieuses.

QUE le conseil municipal autorise l'administration à effectuer un appel d'offres public.

QUE, dans l'intervalle, le conseil municipal autorise la location de pompes.

ADOPTÉE

183-13 4. EXÉCUTION DES TRAVAUX – ABORDS DE LA RIVIÈRE LORETTE

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise l'exécution de travaux temporaires qui consistent, non limitativement, en l'installation de sacs de sable aux abords de la rivière Lorette de façon à former une barrière pour prévenir l'impact d'un éventuel débordement de la rivière.

QUE les travaux s'effectuent dans le secteur borné par la rue Saint-Gérard au nord, la rivière Lorette à l'ouest, le boulevard Wilfrid-Hamel au sud et la rue Papillon à l'est.

QUE le conseil municipal autorise aussi l'installation de pompes afin de favoriser le drainage des différents réseaux d'égouts.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

184-13 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur Louis Marcotte, appuyé par monsieur Yvon Godin et résolu :

QUE la séance soit et est levée à 17 h 05.

ADOPTÉE

(S) André Laliberté

(S) Claude Deschênes

ANDRÉ LALIBERTÉ
Maire suppléant

CLAUDE DESCHÊNES, avocat
Greffier de la Ville